



# FiscoFlash<sup>N°3</sup>

# **ETAT DES RÉFORMES FISCALES**

Nos précédents numéros faisaient état des nombreuses réformes intervenues. Les mesures prises depuis lors relèvent davantage de correctifs techniques et de mesures de relance, avant des réformes plus fondamentales annoncées par certains.

Vous trouverez <u>ici</u> le communiqué de presse relatif à diverses mesures que l'on retrouve dans un projet de loi adopté par la Chambre des Représentants ce 18 décembre 2013 (Doc Chambre, n°3236).

Pour une synthèse de l'actualité 2013, étendue aux 3 Etats du Benelux et la Suisse, voyez ici.

# IMPOT DES SOCIÉTÉS

#### Cotisation distincte de 309%

La cotisation distincte de 309% a fait couler beaucoup d'encre ces derniers temps. Le gouvernement et le législateur ont modifié ce régime, en vue d'essayer d'apporter plus de sécurité juridique dans les situations dans lesquelles la cotisation distincte de l'article 219, CIR 92 peut encore être d'application. Ci-joint la circulaire de l'administration fiscale et son addendum.

### Directive mère-filiale (dividendes)

Vous pourrez lire <u>ici</u> la proposition de directive amendant la directive mère-filiale, visant à la mise en place de mesures anti-abus (mécanisme général anti-abus et lutte contre certains mécanismes spécifiques, principalement les instruments hybrides).

# IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES

#### Régime fiscal des pensions complémentaires

L'administration fiscale a publié une circulaire qui donne un aperçu schématique du régime fiscal applicable aux pensions complémentaires des employés, dirigeants et indépendants. A consulter <u>ici</u>.

## Réductions d'impôt

Les réformes de fin 2012 ont transformé diverses déductions d'impôt en réductions d'impôts. L'administration fiscale explique ces transformations dans une circulaire d'octobre 2013, consultable <u>ici</u>.

## PRECOMPTE MOBILIER

#### Boni de liquidation - régime transitoire

Sur le régime transitoire accompagnant le passage du taux de boni de liquidation de 10% à 25%, voir ici la circulaire, son addendum, et les FAQ.

### Fonds de pension

Une circulaire commente des conditions restrictives d'application de l'exonération de retenue de précompte mobilier sur dividendes payés à des fonds de pension : à lire ici.

## **TVA**

Après les notaires et les huissiers début 2013, les services d'avocat seront eux aussi soumis à TVA (21%), à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

# **DIVERS**

L'administration fiscale confirme le revirement de la stricte position prise en matière d'achat scindé d'immeuble avec donation préalable (<u>ici</u>).

Concernant les caisses enregistreuses dans l'Horeca, voir <u>ici</u> la circulaire explicitant les récentes modifications légales.

FiscoFlash n°3 publié par www.NousCitoyens.be

Date de rédaction : 21 décembre 2013

Rédacteur : Laurent Donnay de Casteau, avocat, spécialiste en droit

fiscal

Bien que cette note d'information ait été rédigée minutieusement, ni Nous Citoyens ni le rédacteur de la note ou des annexes ne pourront être tenu responsables des conséquences d'un usage de cette note d'information ou de ses annexes, qui ne constituent pas un avis fiscal.



